

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

CONSEIL DE SÉCURITÉ

**DÉBAT PUBLIC SUR LE THÈME : « CONTRER L'IMPACT DES
CATASTROPHES CLIMATIQUES SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALES »**

**PROJET DE DÉCLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR DÉSIRÉ WULFRAN G. IPO
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA
CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DE L'ONU**

New York, le 25 janvier 2019

Monsieur le président,

La Côte d'Ivoire salue l'organisation de ce débat public sur l'impact des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

Elle voudrait saluer la présence de S.E.M. Danilo Medina Sanchez, Président de la République Dominicaine, qui rehausse de sa participation l'éclat de ce débat.

Ma délégation félicite Monsieur Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que les orateurs qui se sont succédés, pour la qualité de leurs présentations.

Elle tient à exprimer, d'ores et déjà, son adhésion à la déclaration qui sera faite par S.E. Mme Fatima Mohammed, Observateur Permanent de l'Union Africaine auprès des Nations Unies.

Monsieur le président,

La problématique de l'impact des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales occupe une place prépondérante dans les préoccupations sécuritaires actuelles de notre monde.

Mon pays note en effet que la fréquence et l'intensité croissante des catastrophes naturelles et leur impact direct ou indirect sur la paix et la sécurité des régions affectées sont sans précédent dans l'histoire moderne. Cette évolution est liée, entre autres, à la conjugaison de l'accroissement de la population mondiale avec les changements climatiques.

Si jusqu'au début des années 1990, on comptait moins de 300 catastrophes par an dans le monde, les observateurs en comptabilisent annuellement plus de 500, depuis le début des années 2000. De plus, ils estiment que plus de la moitié de la population des pays en développement devrait être exposée aux risques d'inondations et/ou de tempêtes d'ici 2025.

De même que la multiplication des catastrophes naturelles résulte en partie de l'aggravation des phénomènes climatiques, les dégâts matériels et humains causés par celles-ci sont liés à la croissance urbaine et la concentration des populations dans des zones à risque, notamment les régions côtières. En Afrique subsaharienne par exemple, 700 000 personnes vivaient dans des zones côtières inondables en 2000. Elles seront 5 millions en 2030 et jusqu'à 25 millions en 2060, selon les prévisions les plus pessimistes.

Dans un environnement marqué par une démographie galopante couplée avec la raréfaction des terres cultivables et des ressources en eau, les catastrophes naturelles pourraient constituer des facteurs déclencheurs ou aggravants des tensions sociales peuvent dégénérer en conflits ouverts. De même, dans un contexte où les mécanismes d'alerte précoce et les dispositifs sanitaires de réponse ne permettent pas de circonscrire l'ampleur des désastres, ces catastrophes peuvent favoriser la propagation des maladies hydriques ou à transmission vectorielle.

Monsieur le Président,

L'Afrique est aujourd'hui l'une des régions les plus exposées aux effets du changement climatique sur la paix et la sécurité. Le cas de la Côte d'Ivoire en est une illustration parfaite.

Classée 147^{ème} sur 178 parmi les plus vulnérables aux changements climatiques, mon pays connaît, à l'instar de nombreux autres, les effets négatifs de ces dérèglements avec des conséquences néfastes dans le secteur forestier, agricole et sur la sécurité alimentaire, et des épisodes de conflits communautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs nomades.

Devant cette situation, mon pays a adopté un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) qui vise, entre autres, à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre de 28% et à augmenter de 16% la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici à 2030.

Pour répondre aux catastrophes naturelles, mon pays a créé l'Office National de la Protection Civile (ONPC), afin d'apporter une assistance rapide aux populations affectées.

Ma délégation voudrait ici souligner la nécessité pour les Nations Unies et les partenaires internationaux, d'œuvrer au renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion des catastrophes naturelles.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire est d'avis que la lutte contre les impacts des catastrophes naturelles liées au changement climatique sur la paix et la sécurité ne saurait s'appréhender dans le cadre unique des stratégies nationales. Pour être efficaces, celles-ci doivent nécessairement être en cohérence avec les cadres continentaux et internationaux existants.

C'est pourquoi elle souscrit aux recommandations pertinentes de la 774^{ème} réunion du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine (CPS), tenue le 21 mai 2018 à Addis-Abeba, sur « Le lien entre les changements climatiques et les conflits en Afrique et les conséquences pour la sécurité ».

Il s'agit notamment de :

- élaborer un cadre continental pour réagir de manière proactive aux menaces réelles et potentielles pour la sécurité que représentent les changements climatiques pour le continent ;
- rechercher activement des approches intégrées pour renforcer la résilience aux changements climatiques ;
- améliorer la communication sur le phénomène des changements climatiques en vue de garantir efficacement la préparation aux catastrophes et la réduction des risques du niveau local au niveau continental ;
- accélérer la mise en œuvre de tous les engagements internationaux et régionaux existants, relatifs à l'atténuation des effets néfastes des

changements climatiques, notamment l'Accord de Paris, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Monsieur le Président,

Pour mon pays, la lutte contre les changements climatiques doit demeurer un des maillons essentiels de notre engagement commun à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Aussi exhorte-t-il les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, à prendre leur part dans cette démarche commune.

Je vous remercie.